



# Rapport annuel 2022

De la Commission Locale de l'Eau du bassin de l'Oudon

## Préambule

Le présent rapport annuel d'activités permet au Comité de bassin Loire-Bretagne, aux collectivités et aux acteurs locaux d'avoir une vision annuelle concernant l'état d'avancement des travaux et des orientations de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.), ainsi que les résultats et perspectives de la gestion des eaux sur le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.).

La trame du rapport annuel est commune à l'ensemble des S.A.G.E. du bassin Loire-Bretagne. Elle est néanmoins adaptée pour tenir compte du fonctionnement propre de la C.L.E. Oudon et des actions spécifiques qu'elle mène, notamment en matière d'évaluation.

# Sommaire

<b>1. PRESENTATION DU S.A.G.E. ET RAPPEL DU CONTEXTE</b>	<b>5</b>
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE	5
1.2. DATES ESSENTIELLES	7
1.3. ENJEUX IDENTIFIES DANS LE S.A.G.E. REVISE	8
1.4. CONSTITUTION DE LA C.L.E.	8
1.5. PRESENTATION DE L'ORGANISATION	9
1.5.1. STRUCTURE PORTEUSE	9
1.5.2. COMMISSION LOCALE DE L'EAU	10
1.5.3. CELLULE D'ANIMATION	11
<b>2. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA C.L.E.</b>	<b>12</b>
2.1. LES REUNIONS ORGANISEES PAR LA C.L.E.	12
2.2. DOSSIERS EXAMINES POUR AVIS	12
2.3. SUIVI DE LA FEUILLE DE ROUTE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU	12
2.4. REGLE DE GESTION DES OUVRAGES DE VANNAGE SUR LE BASSIN VERSANT DE L'LOUDON	13
2.5. INVENTAIRES COMPLEMENTAIRES DES ZONES HUMIDES	13
2.6. MISE EN ŒUVRE DE LA DISPOSITION DU S.A.G.E. CONCERNANT LES ELEMENTS STRATEGIQUES DU BOCAGE POUR LA GESTION DE L'EAU	14
2.7. INVENTAIRE COMPLEMENTAIRE DES ZONES HUMIDES ET DU BOCAGE DANS LE CADRE DU PLUI D'ANJOU BLEU COMMUNAUTE	15
2.8. GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU – ELABORATION D'UN PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU (P.T.G.E.)	15
2.9. REVISION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX	16
2.10. PROJET REGIONAL LIFE REVERS'EAU	16
2.11. ACCUEIL D'ENSEIGNANTS-CHERCHEURS D'AMERIQUE DU SUD	17
2.12. ACCUEIL D'UN GROUPE D'ETUDIANTS ET DE PROFESSEURS POUR UNE ETUDE DE CAS	17
2.13. PROJET DE RECHERCHE PACQUE SUR LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS	18
2.14. AUTRES ACTIONS OU REUNIONS SUIVIES PAR LE PRESIDENT OU LA CELLULE D'ANIMATION	18
<b>3. MISE EN ŒUVRE DU S.A.G.E.</b>	<b>19</b>
3.1. TABLEAU DE SYNTHESE LISTANT L'ENSEMBLE DES DISPOSITIONS DU S.A.G.E.	19
3.2. CONTRAT TERRITORIAL « EAU » MULTITHEMATIQUE	19
<b>4. ACTIONS DE COMMUNICATION</b>	<b>20</b>
4.1. SITE INTERNET	20
4.2. NEWSLETTER « INF'EAU OUDON WEB »	20
4.3. MISE A JOUR ET PUBLICATION DE LA PAGE FACEBOOK	21

4.4.	JOURNEE MONDIALE DE L'EAU FETEE SUR LE BASSIN VERSANT DE L'OUDON	21
4.5.	CONCERTATION PREALABLE DANS LE CADRE DE LA REVISION DU S.A.G.E.	22
<b>5.</b>	<b>ÉVALUATION ET VALORISATION DES RESULTATS</b>	<b>24</b>
5.1.	ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION DU S.A.G.E.	24
5.2.	RESEAU DE POINTS DE MESURES ET PROTOCOLE DE SUIVI	24
5.3.	ÉVALUATION DU S.A.G.E. – MODERNISATION DE LA VALORISATION DE LA DONNEE PAR LA MISE EN PLACE D'UN LOGICIEL DE GESTION DES DONNEES ET D'UN OBSERVATOIRE DE L'EAU	24
5.4.	ÉTAT DES EAUX ET SUIVI DES INDICATEURS DU S.A.G.E.	25
<b>6.</b>	<b>BUDGET ET FINANCEMENT</b>	<b>26</b>
<b>7.</b>	<b>ANALYSE – BILAN – PERSPECTIVES</b>	<b>27</b>
7.1.	ANALYSE DE L'ACTIVITE DE L'ANNEE	27
7.2.	PERSPECTIVES A MOYEN TERME	27

## Liste des annexes :

- annexe 0 : carte du bassin versant et état des masses d'eau en 2017
- annexe 1 : liste des réunions organisées par la C.L.E. - année 2022
- annexe 2 : liste des réunions auxquelles la C.L.E. a été invitée à participer en 2022
- annexe 3 : liste des dossiers soumis pour avis et liste des déclarations (récépissés/oppositions)
- annexe 4 : état d'avancement de la mise en œuvre des dispositions du S.A.G.E. 2014
- annexe 5 : Réseau d'analyses et protocoles de suivi
- annexe 6 : état des eaux et évolution des indicateurs de l'aménagement et de la gestion des eaux sur le bassin versant de l'Oudon
- annexe 7 : carte et tableaux financiers du contrat territorial 2020-2022
- annexe 8 : compte rendu du Comité de pilotage 2022 de suivi de la règle des vannages
- annexe 9 : feuille de route de la C.L.E. et programme d'actions

# 1. Présentation du S.A.G.E. et rappel du contexte

## 1.1. Présentation du territoire

Le bassin versant de l'Oudon est à cheval sur le sud-ouest du département de la Mayenne et le nord-ouest du Maine-et-Loire. Les départements de la Loire-Atlantique et de l'Ille-et-Vilaine ne sont concernés que marginalement.

L'Oudon traverse le bassin du nord au sud et comporte une dizaine d'affluents principaux. Il prend sa source à la Gravelle et se jette dans la rivière Mayenne au Lion d'Angers et à Grez Neuville.

À partir de la ville de Segré, la rivière Oudon fait partie du domaine public fluvial et est navigable.

La population du bassin versant représente environ 90 000 habitants.

Le bassin de l'Oudon est à dominante rurale.

Le paysage administratif a fortement évolué entre 2016 et 2019 avec la réforme des collectivités territoriales. En conséquence, l'arrêté de périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux a été actualisé en 2016, 2017, 2018 et 2019 (cf. chapitre 1.2.).

Cf. carte page suivante – carte du bassin versant de l'Oudon et communes incluses dans le périmètre.

Cf. annexe 0 – carte du bassin versant et état des masses d'eau en 2017.

# SAGE de l'Oudon : Structures administratives au 1er janvier 2020



## Légende

- Limite du bassin versant de l'Oudon
- Affluents principaux
- - - Limites régionales
- L'OUDON
- Domaine public navigable
- - - Limites départementales

## 1.2. Dates essentielles

Engagement de la révision du S.A.G.E. Oudon et de la concertation préalable

Engagement de l'élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion quantitative de l'Eau.

17 juin 2021 —

Révision du S.A.G.E.

Arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n°39 renouvelant la composition de la Commission Locale de l'Eau, modifié par Arrêté DIDD-BPEF-2021 n°333 du 26 novembre 2021, modifié par Arrêté DIDD-BPEF-2022 n°133 du 19 mai 2022.

23 février 2021 —

Arrêté préfectoral DIDD/2014 n°2014008-0003 révisant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon.

8 janvier 2014 —

Révision du S.A.G.E.

2010 —

Arrêté préfectoral D3-2003 n°658 approuvant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon.

4 septembre 2003 —

Élaboration du SAGE

Arrêté préfectoral D3-97 n°1119 créant la Commission Locale de l'Eau.

3 décembre 1997 —

Arrêté inter-préfectoral D3.97 n°723 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon, modifié par Arrêté DIDD-BPEF-2019 n°216 du 26 juillet 2019.

31 juillet 1997 —

Mise en œuvre du S.A.G.E.

### 1.3. Enjeux identifiés dans le S.A.G.E. révisé

Enjeu A : Stabiliser le taux d'auto-approvisionnement en eau potable et reconquérir la qualité des ressources locales (nitrates, phytosanitaires, ...)

Enjeu B : Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques

Enjeu C : Gestion quantitative des périodes d'étiage

Enjeu D : Limiter les effets dommageables des inondations

Enjeu E : Reconnaître et gérer les zones humides, le bocage, les plans d'eau et les aménagements fonciers de façon positive pour l'eau

Enjeu F : Mettre en cohérence la gestion de l'eau et les politiques publiques du bassin de l'Oudon



### 1.4. Constitution de la C.L.E.

La Commission Locale de l'Eau est une instance de concertation créée par le Préfet à l'échelle du bassin versant pour élaborer, réviser et suivre l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) (Art. L212-4 du Code de l'Environnement).

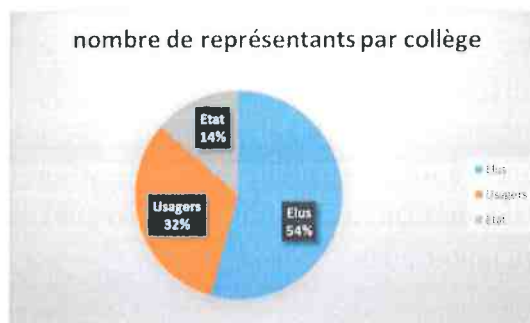
Le Préfet chargé de suivre pour le compte de l'État le S.A.G.E. du bassin versant de l'Oudon est le Préfet de Maine et Loire.

La Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Oudon a été créée en décembre 1997.

En 2020 une demande a été faite auprès du Préfet pour faire coïncider le renouvellement du mandat de la C.L.E. (prévu en décembre 2021) avec le renouvellement du mandat des élus municipaux et communautaires (en mars 2020). La démarche a abouti avec l'accord unanime des membres du collège des usagers. Malheureusement le contexte sanitaire lié à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a décalé les résultats des élections municipales et le renouvellement de la C.L.E. a été arrêté au début de l'année 2021. Sa composition a été renouvelée par Arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n°39 du 23 février 2021, modifié par Arrêté DIDD-BPEF-2021 n°333 du 26 novembre 2021, modifié par Arrêté DIDD-BPEF-2022 n°133 du 19 mai 2022.

En mai 2022, la C.L.E. comprend 59 membres répartis comme suit :

- 32 membres représentant des collectivités territoriales et de leurs groupements, des établissements publics locaux,
- 19 membres représentant des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées,
- 8 membres représentant de l'État et de ses établissements publics intéressés.





## 1.5. Présentation de l'organisation

### 1.5.1. Structure porteuse

Le Syndicat du bassin de l'Oudon est structure porteuse de la Commission Locale de l'Eau depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Leurs engagements réciproques font l'objet d'une « convention pour la révision et le suivi de l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon » renouvelée entre les 2 parties en 2021.

#### Syndicat du bassin de l'Oudon Collectivités adhérentes et territoire d'intervention au 1er janvier 2021



- Villes principales
- Bassin versant de l'Oudon : territoire d'intervention
- Cours principal de l'Oudon
- Affluents principaux de l'Oudon

Communauté Locale de l'Eau  
2018-2020 - BD Adm. Eau - L'Oudon 2018/2020  
2018-2020 - BD Adm. Eau - L'Oudon 2018/2020  
Revisions et mises à jour - Septembre 2019  
Chemin : ZARZOUZ/MAILLÉ TRAPÈZETS\_0025  
PRESENTATION COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES - 2021

En 2022 les membres sont :

- .les Communautés de communes du Pays de Craon, de la Roche aux Fées, de Châteaubriant-Derval, des Vallées du Haut Anjou, Anjou Bleu Communauté et Roche aux Fées Communauté ;
- .les Communautés d'agglomération de Laval et de Vitré ;
- .la commune de Peuton.

Le Président du Syndicat est Gilles GRIMAUD.

Pierrick GILLES, Maire de St Michel de la Roë, représente le syndicat à la C.L.E.

## 1.5.2. Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau a fixé son organisation dans un règlement intérieur adopté en 2017.

La C.L.E. est globalement structurée de la manière suivante :

- La C.L.E. plénière,
- Le Bureau,
- L'exécutif (réunion du Président et des Vice-présidents).

Suite au renouvellement de la C.L.E. en 2021, l'installation s'est déroulée le 18 mars 2021.

Ont été élus :

		Mandat	Attributions à la C.L.E.
Président	Louis MICHEL	Vice-président de Laval Agglomération Vice-président du Syndicat du bassin de l'Oudon en charge de la gestion quantitative et des inondations	Présidence du bureau et de la C.L.E.  Relations extérieures (avec Région, Départements, A.E.L.B., comité de bassin,... avec suivi des dossiers S.D.A.G.E., LIFE Revers'eau,...)  Révision du S.A.G.E. et élaboration du P.T.G.E.
1 <sup>er</sup> Vice-président	Pierrick GILLES	Représentant le Syndicat du bassin de l'Oudon Maire de St Michel de la Roë	Binôme avec M Michel sur la révision du S.A.G.E. et l'élaboration du P.T.G.E.
2 <sup>ème</sup> Vice-président	Joël RONCIN	Conseiller municipal de Segré-en-Anjou Bleu Vice-président du Syndicat du bassin de l'Oudon en charge des milieux aquatiques	Thématiques émergentes (perturbateurs endocriniens, ...) Milieux aquatiques Révision du PLUi d'ABC (avec inventaires des zones humides et du bocage)
3 <sup>ème</sup> Vice-président	Gérard JALLU	Adjoint au Maire de Loiron-Ruillé	Sensibilisation, communication et évaluation
4 <sup>ème</sup> Vice-président	Olivier ROUSSEZ	Maire délégué de Pouancé Vice-président du Syndicat du bassin de l'Oudon en charge de la Verzée et de l'Argos	Avis sur les dossiers Révision du PLUi d'ABC (avec inventaires des zones humides et du bocage)

### 1.5.3. Cellule d'animation

En 2022, l'équipe d'animation de la Commission Locale de l'Eau représente 2,9 E.T.P.

Les missions de communication, de l'évaluation et de l'information géographique sont mutualisées avec le Syndicat du bassin de l'Oudon. En outre, la C.L.E. s'appuie sur les agents techniques du syndicat du bassin de l'Oudon pour l'expertise nécessaire à ses missions.



Journée de formation des agents au pied de la haie (juin 2022)

L'année a été marquée par les événements suivants :

- Agent en arrêt une partie de l'année, remplacement opéré sur une période plus longue pour faire face à la charge de travail,
- Poursuite de l'apprentissage de niveau master 2 dans le cadre du S.A.G.E. et du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau.

Poste occupé	Nombre d'ETP
Animatrice de la Commission Locale de l'Eau	0,70
Finances, comptabilité et subventions	0,20
Accueil, secrétariat et ressources humaines	0,25
Ingénieur en charge de la communication, de l'évaluation et de l'information géographique	1,25
Apprenti projets de territoire	0,50
<b>ETP totaux</b>	<b>2,90</b>
<b>ETP techniques</b>	<b>2,45</b>

## 2. Présentation des activités de la C.L.E.

### 2.1. Les réunions organisées par la C.L.E.

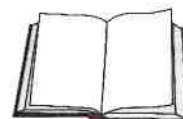
La liste des réunions et les ordres du jour figurent en annexe 1.

13  
réunions  
en 2022



### 2.2. Dossiers examinés pour avis

La liste des dossiers pour lesquels l'avis de la C.L.E. ou du Président a été sollicité ainsi que le résumé des avis figurent en annexe 3 avec la liste des récépissés des déclarations.



11 dossiers ont été analysés par la cellule d'animation et le bureau de la C.L.E. en 2022.

### 2.3. Suivi de la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau

L'objectif principal de la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau est, pour l'Agence de l'eau, la C.L.E. et sa structure porteuse, de construire une vision partagée, d'une part, de l'élaboration, de la mise à jour et de la mise en œuvre du S.A.G.E., et, d'autre part, du programme de travail de la C.L.E. (les missions de chacun, les priorités d'actions, les pistes de mutualisation et les modalités de suivi) pour une période de 6 ans.

La feuille de route contribue ainsi à la mise en cohérence des divers dispositifs en œuvre sur le territoire (articulation entre S.A.G.E. et contrat(s) territorial(riaux) (CT) par exemple). Elle est construite par la C.L.E., la structure porteuse et la cellule d'animation, chacun en ce qui les concernent. Elle sert de référence à l'instruction des demandes d'aide financière annuelles et ponctuelles à l'Agence de l'eau.

La feuille de route a été validée par les membres de la C.L.E. en réunion plénière du 30 septembre 2019. Elle a été modifiée le 6 mars 2020 afin d'inscrire l'élaboration d'un P.T.G.E. (projet de territoire pour la gestion de l'eau) en parallèle de la révision du S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Cf. Annexe 9.

## 2.4. Règle de gestion des ouvrages de vannage sur le bassin versant de l'Oudon

La règle de gestion a pour objet la gestion coordonnée de l'ensemble des ouvrages de vannages sur le bassin versant de l'Oudon compatible avec les objectifs de la Directive cadre européenne sur l'eau et les usages. Elle permet la libre circulation de l'eau, des sédiments et des espèces entre les mois de novembre et mars.

Le comité de pilotage s'est réuni le 24 novembre 2022 pour faire le bilan de la mise en œuvre de la règle pendant l'hiver 2021-2022 et préparer la saison hivernale 2022-2023.

Cf. compte rendu de la réunion en annexe 8.

Les vannes ont été ouvertes à partir du 20 décembre 2021 jusqu'au 4 mars 2022.



**18** Maintenance des vannages en période hivernale

Les ouvrages en milliers sont fermés de manière coordonnée et progressivement (et jusqu'à ce qu'ils soient le 10 et le 20 février 2022).

Le Syndicat du bassin de l'Oudon et les associations gestionnaires d'ouvrages sont concernés par l'application du règlement du S.A.G.E. (Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux).

L'ouverture des vannes et placets avait été entendue début janvier. L'ouverture des ouvrages en milliers en période hivernale permet :

- de faciliter la circulation des sédiments accumulés,
- de faciliter l'auto-curage de la millière,
- d'améliorer la circulation piscicole,
- de limiter les effets des inondations,
- de faciliter l'entretien des fonds de millière.

Téléchargez le calendrier de manœuvre de fermeture.



Publication sur le site [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)

## 2.5. Inventaires complémentaires des zones humides

La Commission Locale de l'Eau a réalisé un inventaire des zones humides en 2009. La disposition E-35 du S.A.G.E. demande la réalisation d'inventaires complémentaires dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme. La carte ci-dessous présente un état des inventaires complémentaires de zones humides réalisés.

La Commission Locale de l'Eau a été sollicité en 2020 par Anjou Bleu Communauté pour la réalisation de l'inventaire complémentaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. La C.L.E. a accepté cette prise en charge (cf. chapitre 2.7.).

En 2022, des échanges avec les autres bassins concernés ont permis de préparer le cahier des charges de l'inventaire complémentaire de zones humides sur le territoire de la communauté de communes des Vallées du Haut Anjou (CCVHA) dans le cadre de leur projet de plan local d'urbanisme intercommunal. Cet inventaire sera porté par la communauté de communes.

Localisation des inventaires zones humides sur le bassin versant de l'Oudon



## 2.6. Mise en œuvre de la disposition du S.A.G.E. concernant les éléments stratégiques du bocage pour la gestion de l'eau

La Commission Locale de l'Eau a pris connaissance en 2019 du travail réalisé par les Chambres d'agriculture pour le repérage des éléments stratégiques du bocage contre l'écoulement des eaux et l'érosion des sols (disposition n°E-41). La méthode consiste à un croisement de données géographiques, elle avait été testée préalablement sur quelques communes. Le rendu peut être valorisé auprès des collectivités en charge des documents d'urbanisme ainsi que dans le cadre de la révision du S.A.G.E.



Ce travail a fait débat au moment de sa présentation à la C.L.E., notamment sur l'intérêt de déterminer le rôle stratégique des haies pour la gestion de l'eau, sachant que la haie est aussi utile à la biodiversité, au paysage,... Il avait donc été demandé de cadrer l'utilisation des données.

Le bureau a réexaminé ce dossier lors de sa réunion du 16 octobre 2020. Si des orientations sont prises dans le cadre du S.A.G.E. (disposition ou règle), il faut identifier la haie. Ce travail reste donc utile et nécessaire dans la perspective de la révision du S.A.G.E. Par contre les membres ont appelé à la vigilance en cas de transmission dans le cadre des documents d'urbanisme.

La Commission Locale de l'Eau a décidé de prendre en charge l'inventaire complémentaire du bocage dans le cadre du futur P.L.U.i (plan local d'urbanisme intercommunal) d'Anjou Bleu Communauté. L'inventaire des zones humides sur le territoire de la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou sera également complété par un inventaire du bocage.

## 2.7. Inventaire complémentaire des zones humides et du bocage dans le cadre du PLUi d'Anjou Bleu Communauté

La Commission Locale de l'Eau a engagé en 2021 la consultation des entreprises pour réaliser l'inventaire complémentaire des zones humides et du bocage dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur le territoire d'Anjou Bleu Communauté. La consultation des entreprises a été déclarée sans suite.



Une nouvelle consultation a été engagée en 2022 sur la base d'un cahier des charges resserré quant aux attendus.

Le prestataire DCI Environnement a été missionné pour réaliser l'inventaire. La mission a démarré au mois de janvier 2023.

À noter que la C.L.E. avait déjà réalisé un inventaire complémentaire des zones humides dans le cadre du P.L.U.i de la Région de Pouancé-Combrée (ex. communauté de communes).

## 2.8. Gestion quantitative de la ressource en eau – élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (P.T.G.E.)

Le Préfet de la Mayenne a incité à la mise en œuvre d'un « projet de territoire pour la gestion de l'eau ». La C.L.E. a proposé l'élaboration d'un P.T.G.E. à l'échelle du bassin versant de l'Oudon dans le cadre de la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

La Commission Locale de l'Eau a validé la feuille de route pour élaborer un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau sur le bassin versant de l'Oudon lors de sa séance plénière du 17 juin 2021.

Le groupe de travail P.T.G.E. a été installé le 19 octobre 2021.

L'élaboration du P.T.G.E. s'organise de la manière suivante :

- Amélioration de la connaissance sur les prélèvements agricoles (abreuvement, irrigation, lutte contre le gel,...) : diffusion d'un questionnaire à l'échelle du bassin versant de l'Oudon sous maîtrise d'ouvrage de la Chambre régionale d'agriculture.
- Amélioration de la connaissance sur les plans d'eau : caractérisation des plans d'eau par contact avec les propriétaires et visites sur le terrain, sous maîtrise d'ouvrage de la Commission Locale de l'Eau avec l'appui des techniciens du Syndicat du bassin de l'Oudon pour faire remonter des projets (effacement, aménagement, régularisation, cession,...).
- Mise à jour de l'étude des volumes prélevables de 2015, avec un volet climat et socio-économique (étude Hydrologie Milieux Usages Climat), diagnostic de territoire et élaboration du programme d'actions P.T.G.E. sous maîtrise d'ouvrage de la Commission Locale de l'Eau via un prestataire.

Le Groupe de travail a été convié à 3 reprises en 2022 : 1<sup>er</sup> juin 2022, 5 octobre 2022, 13 décembre 2022. La Commission locale de l'eau est informée de l'avancement. La liste des réunions avec les ordres du jour figure en annexe 1.

L'élaboration a débuté en 2022 et doit s'achever en 2024. Le P.T.G.E. constituera la base du volet de la gestion quantitative du S.A.G.E.

## 2.9. Révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

La C.L.E. a engagé la révision du S.A.G.E. en juin 2021. L'état des lieux a été fait en interne grâce au dispositif de l'évaluation du S.A.G.E. (indicateurs, mise à jour des données géographiques,...).

La révision est concomitante avec la nécessité d'élaborer le projet de territoire pour la gestion quantitative de l'eau. Il faut donc articuler les 2 procédures de manière aussi à ne pas trop mobiliser les acteurs.

Un alternant de niveau master 1 a rejoint l'équipe en septembre 2021 pour poursuivre la révision du sage.

L'année 2022 a été consacrée à :

- la rédaction des cahiers des charges pour les phases de diagnostic, de concertation et d'élaboration du SAGE. Le marché a été publié en 2023.
- la mise en place d'une concertation préalable en phase de l'état des lieux. La clee a fait le choix de modalités propres pour la concertation préalable, sans garant.  
cf. chapitre 4.5.

## 2.10. Projet Régional LIFE REVERS'EAU

La Commission Locale de l'Eau a été associée de 2018 à 2020 à la préparation par la Région des Pays de la Loire d'un projet de financement Européen pour l'environnement et le climat intitulé « LIFE intégré ». La Région a demandé à chaque bassin versant de candidater sur un projet. La C.L.E. s'est naturellement appuyée sur le Syndicat du bassin de l'Oudon, maître d'ouvrage.

Le Syndicat du bassin de l'Oudon a été retenu par la Région pour un projet sur la masse d'eau du Chéran. Cette masse d'eau doit atteindre le bon état des eaux en 2027 alors que les pressions sont multiples (qualité physico-chimique, hydrobiologique, hydromorphologique). Il s'agit d'une approche collaborative et multithématique pour faciliter l'appropriation et l'acceptation des changements à conduire pour le retour au bon état des eaux et à l'adaptation au changement climatique.

La mise en œuvre se déroule de 2021 à 2027 sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat du bassin de l'Oudon.

Cf. rapport annuel 2022 du Syndicat du bassin de l'Oudon :

<http://www.bvoudon.fr/les-structures/le-bassin-de-l-oudon/rapports-annuels>



## 2.11. Accueil d'enseignants-chercheurs d'Amérique du Sud

La Commission Locale de l'Eau et le Syndicat du bassin de l'Oudon ont été sollicités par l'Université du Mans pour partager les expériences de l'aménagement et de la gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin versant avec des enseignants-chercheurs venus d'Amérique du Sud.

Les professeurs de 2 universités colombiennes et d'une université brésilienne sont partenaires de l'université du Mans, laboratoire de géographie, d'un projet de développement des échanges en enseignement pour les masters des 3 universités. Le projet est soutenu par un financement de la fondation « Maison des Sciences de l'homme ». Les thèmes traités sont la transition agroécologique, la gestion et l'utilisation des ressources naturelles et le tourisme durable. Et sur ces thèmes, en quoi les populations rurales sont intégrées et affectées aux processus de gestion.



Les enseignants-chercheurs ont été accueillis par Joël RONCIN, Vice-président de la Commission Locale de l'Eau et du Syndicat du bassin de l'Oudon, par Régine TIELEGUINE, Directrice du Syndicat du bassin de l'Oudon et animatrice de la Commission Locale de l'Eau, par Delphine PREVOT, responsable du pôle qualité de l'eau et gestion quantitative et par Sylvain LACÔTE, responsable du pôle milieux aquatiques.

Une première partie en salle s'est déroulée avec les participants dans le but d'aborder les notions suivantes :

- Organisation de la gestion de l'eau en France : par bassin versant, principe « l'eau paye l'eau »
- Le cadre de l'action sur le bassin versant de l'Oudon : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) et contrat territorial eau (CTeau)
- Présentation du bassin versant de l'Oudon : usages et enjeux

Puis en second temps, visite de terrain sur le territoire du bassin versant de l'Oudon :

- Actions menées par le Syndicat du bassin de l'Oudon dans le cadre de ses compétences, focus sur l'expérimentation PSE (paiements pour services environnementaux) et sur le bocage.
- Méandres de la Sazée (Aviré) : restauration morphologique, suppression d'un plan d'eau, restauration du lit majeur, biodiversité
- Rivière de contournement de Nyoiseau : restauration de la continuité écologique

Pour plus d'informations : [lien](#)

## 2.12. Accueil d'un groupe d'étudiants et de professeurs pour une étude de cas

La Commission Locale de l'Eau et le Syndicat du bassin de l'Oudon ont accueillis un groupe d'une dizaine d'étudiants et d'enseignants-chercheurs du 23 au 25 novembre 2022 (université Paris Sciences et Lettres (master de Géosciences), Mines-Paristech et Paris-Dauphine).

Pendant une semaine, ils ont travaillé sur une étude de cas « impact des seuils en rivière sur les assècs », en prenant l'exemple de la Verzée. Ils ont d'abord travaillé en salle avec leurs professeurs, puis ont profité des exposés des techniciens du bassin de l'Oudon sur l'organisation de la gestion de l'eau, les aménagements en rivière et le contexte quantitatif. Enfin, ils sont allés à la rencontre des acteurs de terrain (élus, propriétaires de moulins), et ont effectué des mesures in situ.



Les membres des bureaux de la C.L.E. et du syndicat ont été invités à la restitution de leur travail le 25 novembre, au cours de laquelle Florence HABETS, Docteur au CNRS et responsable de la formation, est intervenue sur « les impacts du changement climatique sur les cours d'eau - continuité écologique et enjeux quantitatifs ».

### 2.13. Projet de recherche PACQUE sur les perturbateurs endocriniens

Le laboratoire WATCHFROG mène des bio-essais dans le but d'évaluer les effets des perturbateurs endocriniens sur le vivant.

Après des campagnes d'analyses menées en 2016 et 2017, dont les résultats ont été présentés lors d'une conférence, un projet de recherche « PACQUE » a été initié par le laboratoire en 2019 : Pilotage de l'Analyse Chimique de la QUALité de l'Eau.

Le bassin versant de l'Oudon fait partie des zones de prélèvement. Trois sites ont été choisis : un sur l'Oudon aval sur le bassin de l'Oudon, un sur la Mayenne et un au niveau de la partie aval après la confluence de ces deux points.

Une campagne de prélèvement a été effectuée pendant trois semaines consécutives au mois de novembre 2020.

Les échantillons permettent d'indiquer la présence de perturbateurs endocriniens sur notre territoire. Des larves d'amphibiens sont utilisées pour déterminer leur degré de contamination. Les larves deviennent fluorescentes au contact de polluants.

Les résultats ont été présentés lors de la journée mondiale de l'eau 2022.

Pour en savoir plus :

<http://www.bvoudon.fr/qualite-de-l-eau/la-qualite-de-l-eau-du-bassin-versant-de-l-oudon/les-perturbateurs-endocriniens>

### 2.14. Autres actions ou réunions suivies par le Président ou la cellule d'animation

Le Président, les Vice-présidents ou la cellule d'animation de la C.L.E. participent à des réunions organisées par divers organismes afin d'assurer le suivi et la coordination des actions entreprises dans le domaine de l'eau sur le bassin de l'Oudon, de la Maine ou Loire-Bretagne.

La liste des réunions auxquelles le Président, les Vice-présidents ou la cellule d'animation ont été invités figure en annexe 2.

## 3. Mise en œuvre du S.A.G.E.

### 3.1. Tableau de synthèse listant l'ensemble des dispositions du S.A.G.E.

L'annexe 4 présente la liste de l'ensemble des dispositions du S.A.G.E., l'année où elles doivent être mises en œuvre, l'état d'avancement réel et les actions réalisées.

Le graphique suivant synthétise l'état d'avancement des 51 dispositions du S.A.G.E. au 31 décembre 2022.



12 dispositions sont réalisées, 35 sont engagées, 1 n'est pas engagée et 3 réalisées ne sont pas compatibles avec le S.A.G.E.

Les deux règles édictées dans le S.A.G.E. pour la gestion des ouvrages de vannages et pour limiter les effets des imperméabilisations sont mises en œuvre.

### 3.2. Contrat territorial « eau » multithématique

La Commission Locale de l'Eau en partenariat et en collaboration avec les maîtres d'ouvrages locaux (Départements, Syndicat du Bassin de l'Oudon, communes, associations, ...) ainsi qu'avec les partenaires financiers propose ou participe à l'élaboration des programmes d'actions pour répondre aux enjeux du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

La Commission Locale de l'Eau a validé le 13 mars 2020 le Contrat territorial « eau » multithématique 2020-2022 du bassin versant de l'Oudon porté par le Syndicat du bassin de l'Oudon. Ce contrat intègre les actions de la Commission Locale de l'Eau pour la partie des financements de la Région des Pays de la Loire.

Une synthèse du CTeau multithématique 2020-2022 (carte et tableaux financiers) figure en annexe 7. Le nouveau contrat 2023-2025 a été préparé en 2022 par le Syndicat du bassin de l'Oudon et ses partenaires.

**Le bilan du contrat 2020-2022 et le programme d'actions 2023-2025 ont été validés lors de la séance plénière de la C.L.E. du 16 novembre 2022.**

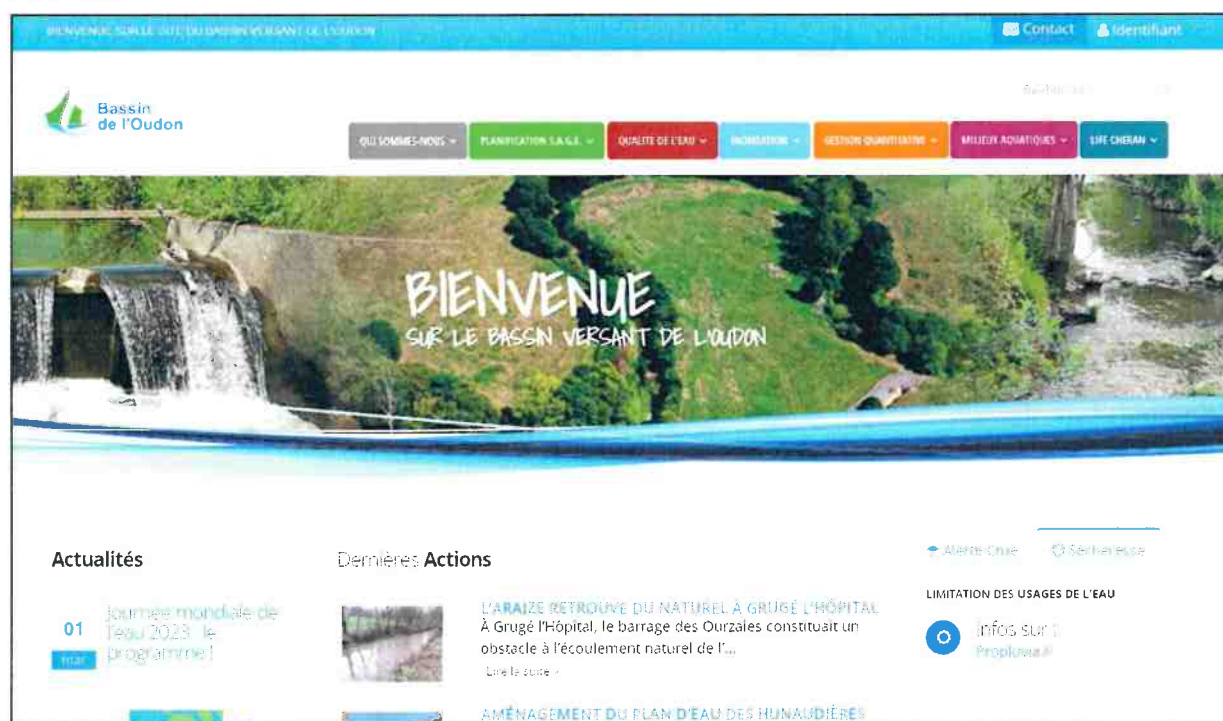
Lien vers la page dédiée : <http://www.bvoudon.fr/portfolio/1348>

## 4. Actions de communication

### 4.1. Site internet

Le site Internet [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr) permet la diffusion des documents du S.A.G.E. et l'information sur les actions mises en œuvre. L'objectif est d'informer le grand public sur les réalisations et les résultats obtenus.

Le site Internet dispose d'un accès réservé aux réunions et documents mis en consultation des différentes assemblées (C.L.E. et aux groupes de travail). Il est mutualisé avec le Syndicat du bassin de l'Oudon.



Page d'accueil du site internet

### 4.2. Newsletter « Inf'eau Oudon web »

Le site Internet est complété par l'envoi d'une newsletter « Inf'eau Oudon web » pour inciter les abonnés à se rendre sur le site et consulter les dernières informations. Le choix est fait dans cette lettre de communiquer uniquement sur ce qui se passe sur le bassin versant de l'Oudon.

Elle est mutualisée avec le Syndicat du bassin de l'Oudon.

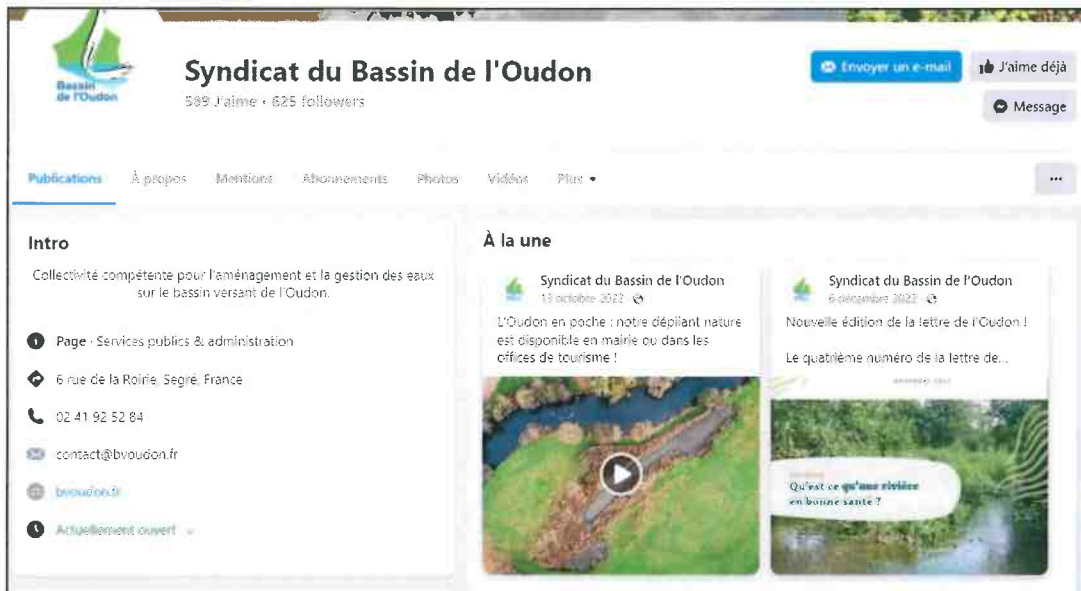
En 2022, 3 newsletters ont été créées et envoyées aux acteurs du bassin et autres personnes inscrites (environ 450 personnes).

### 4.3. Mise à jour et publication de la page Facebook

Le site Internet est complété par une page facebook mise à jour en interne.  
Elle est mutualisée avec le Syndicat du bassin de l'Oudon.

<https://www.facebook.com/bassinoudon/>

Nombre d'abonnés : 625 (+ 100 par rapport à 2021).



### 4.4. Journée mondiale de l'eau fêtée sur le bassin versant de l'Oudon

Comme chaque année, la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) célèbre la journée mondiale de l'eau dont l'objectif est « d'attirer l'attention sur l'importance de l'eau et de promouvoir la gestion durable des ressources en eau douce ». La C.L.E. incite les structures du territoire à organiser des visites, animations,... à destination du grand public.

La C.L.E. a organisé 2 conférences sur les perturbateurs endocriniens en collaboration avec le S.A.G.E. Mayenne le 24 mars 2022, dans le cadre du projet de recherche développé sur les 2 bassins versants (cf. chapitre 2.13.).

Les autres manifestations organisées à cette occasion sont rapportées dans le tract ci-dessous.

# JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU 2022

**ANIMATIONS, CONFÉRENCES, VISITES, ETC.**  
Toutes les infos sur le site du bassin de l'Oudon : [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)

**LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS**  
sur les bassins de la Mayenne et de l'Oudon  
Conférences organisées par les Commissions Locales de l'Eau des bassins de la Mayenne et de l'Oudon  
Jeudi 24 mars à 14h30 - "Bâtiment 13" à Laval  
Quartier Ferrié, parking Madeleine Brès  
Jeudi 24 mars à 20h30 - Salle de l'amitié à Segré-en-Anjou Bleu  
Groupe Milon, rue Charles Guilleux



**ATELIER "LE GOÛT DE L'EAU"**  
Animé par le syndicat du bassin de l'Oudon, à l'occasion des "Sources du Goût" d'Ombree-d'Anjou  
Vendredi 18 mars de 17h à 19h pour tous et en journée pour les scolaires  
Pouancé (Ombree-d'Anjou), salle C. Robert (la Prévalaye)

**VISITE D'UNE STATION D'ÉPURATION**  
Proposée par la commune d'Erdre-en-Anjou, à l'occasion de la mise en service de la station d'épuration de la Pouëze.  
Mardi 22 mars, animations scolaires avec le bassin de l'Oudon  
Samedi 26 mars de 9h à 12h, visite ouverte à tous  
La Pouëze (Erdre-en-Anjou), rue Traversière





**ANIMATIONS JEUNESSE**  
Organisées par le syndicat du bassin de l'Oudon et la CLE  
Mercredi 23 mars : "A la découverte de ma rivière" pour les enfants du centre de loisirs de Renazé (53)  
Juin : les enfants de l'école de Méral visitent la station d'eau potable de Laigné-sur-Mayenne (La-Roche-Neuille)





#### 4.5. Concertation préalable dans le cadre de la révision du S.A.G.E.

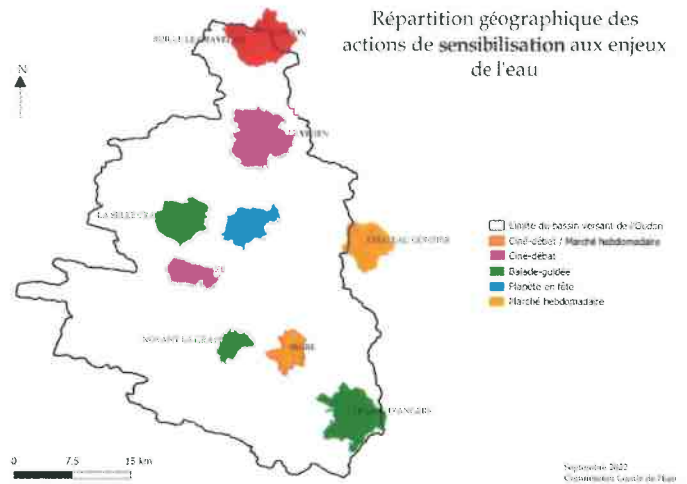
L'année 2022 a été marquée par des actions de communication et de sensibilisation menées spécifiquement dans le cadre de la première phase de la révision du S.A.G.E, phase de l'état des lieux. Les actions menées ont permis de recueillir les avis et perception des citoyens sur l'eau.

Huit évènements ont eu lieu sur les mois de juin, juillet et septembre : trois balades-guidées d'environ trois kilomètres et quatre projections du film « La ligne de partage des eaux » de Dominique Marchais.

De plus, le questionnaire « Ma perception de l'eau » a permis de questionner le rapport à l'eau qu'ont les habitants.

La CLE a également été présente lors du festival « Planète en fête » à Craon.

Ces évènements, répartis de manière homogène sur le territoire, ont été complétés par des présences de la CLE sur deux marchés hebdomadaires dans des communes du bassin de l'Oudon.



Ces différents temps d'échanges ont été conçus, à partir de janvier 2022, dans l'objectif de :

- Mener une réflexion commune autour de la gestion de l'eau,
- Rendre compte de l'importance de l'eau auprès des habitants,
- Rendre visible l'action de la Commission Locale de l'Eau.



Un rapport complet a été établi et présenté à la C.L.E. plénière le 1er mars 2023 (<http://www.bvoudon.fr/les-structures/la-cle/les-comptes-rendus-de-reunions>).

Pour consulter l'ensemble du rapport et les résultats de la consultation :

- Accès sur le site internet : <http://www.bvoudon.fr/planification-sage/revision-du-sage>
- Accès direct au rapport : [https://www.bvoudon.fr/sites/default/files/pdf/participation\\_du\\_public\\_a\\_letat\\_des\\_lieux\\_modalites\\_et\\_bilan.pdf#overlay-context=planification-sage/revision-du-sage](https://www.bvoudon.fr/sites/default/files/pdf/participation_du_public_a_letat_des_lieux_modalites_et_bilan.pdf#overlay-context=planification-sage/revision-du-sage)

Ces actions ont permis :

- de créer un groupe de participation citoyenne pour la révision du S.A.G.E.,
- de recueillir des informations et attentes du grand public utiles à la révision du S.A.G.E.

## 5. Évaluation et valorisation des résultats

### 5.1. Actions menées dans le cadre de l'évaluation du S.A.G.E.

Les missions suivantes ont été réalisées en 2022 :

- mise à jour à l'état 2022 des 20 indicateurs-clés du nouveau système d'évaluation du S.A.G.E. révisé.
- mise à jour de l'état des lieux dans le cadre de la révision du S.A.G.E.,
- Les bases de données liées aux suivis de la gestion de la ressource, des milieux aquatiques, de la lutte contre les inondations, de la lutte contre les pollutions ont été renseignées régulièrement.
- Le Système d'Information Géographique continue de s'étoffer grâce au partenariat avec GEOPAL et l'IGN.
- La C.L.E. poursuit la fourniture de données qui lui sont propres, notamment celles liées à l'inventaire des zones humides.
- La modernisation de l'outil de suivi des indicateurs du S.A.G.E., des actions menées et pour la valorisation des résultats a été initiée en 2020 (cf. chapitre 5.5.).

### 5.2. Réseau de points de mesures et protocole de suivi

Le réseau et les protocoles de suivi de la qualité de l'eau sont présentés dans le tableau qui figure en annexe 5.

### 5.3. Évaluation du S.A.G.E. – modernisation de la valorisation de la donnée par la mise en place d'un logiciel de gestion des données et d'un observatoire de l'eau

La Commission Locale de l'Eau a mis en place depuis sa création en 1998 un système d'information géographique (SIG) pour le suivi des actions mises en œuvre sur le bassin versant de l'Oudon et pour le suivi d'indicateurs de résultats (nitrates, pesticides, biologiques,...). Environ 0,3 à 0,5 ETP sont consacrés chaque année à cette mission « évaluation et administration du SIG ».

L'intérêt du SIG est la localisation géographique de la donnée et sa conservation dans le temps. L'intérêt de l'exploitation des données capitalisées et du suivi des indicateurs est de pouvoir présenter l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques (en C.L.E. annuellement, auprès d'acteurs, en COPIL,...). La C.L.E. et le Syndicat du bassin de l'Oudon disposent ainsi d'un « état des lieux » permanent.

Il a été proposé de faire évoluer cet outil vers :

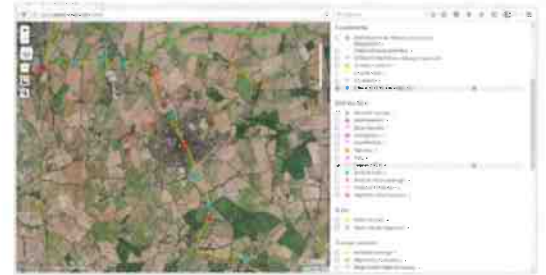
- Une partie plus opérationnelle pour le suivi des « IOTA » installation, ouvrages, travaux, aménagements et de leur localisation géographique,
- Une partie pour la mise à disposition des données acquises par la C.L.E. et le Syndicat auprès du grand public et pour les aménageurs (exemple des inventaires zones humides, mares, plans d'eau, haies).



Ce projet entre dans le cadre :

- De la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau,
- Du CTE (contrat de transition écologique) porté par le GAL-SUD-MAYENNE,
- Du CTeau multithématique du Syndicat du bassin de l'Oudon.

De nombreux échanges ont eu lieu avec des professionnels disposant de logiciel de gestion de données. Le choix s'est porté sur l'outil « SYSMA » développé par l'établissement territorial de bassin de la Sèvre Nantaise. Cet outil est aujourd'hui utilisé par plusieurs structures de bassin versant en Pays de la Loire.



Outil SYSMA : ce logiciel web permet de suivre l'ensemble des actions du CTEAU, initialement prévu pour une utilisation milieux aquatiques, il peut être utilisé pour les autres compétences de l'eau. Il est composé d'une interface cartographique : sur chaque point identifié géographiquement, une donnée texte lui est rattachée. Il permet de visualiser les actions, les travaux, les réunions mais aussi la partie finance. L'ensemble des données de travail du Syndicat du bassin de l'Oudon pourront être stockées, valorisées, traitées et archivées sur ce logiciel. L'intégration des données et le développement sur le bassin versant de l'Oudon a été réalisé en 2021.

Les techniciens du Syndicat du bassin de l'Oudon sont équipés de tablettes connectées pour entrer directement les données collectées sur le terrain.

Outil Observatoire : Il permet de visualiser en direct les données publiques. Il permet le croisement de données. Il sera donc pratique de croiser la donnée pluviométrie et la donnée qualité afin de faire un bilan qualité sur le bassin de l'Oudon. Ces cartographies dynamiques pourront être visibles sur le site du Bassin de l'Oudon.

Pour le moment, chaque année les principaux indicateurs dit « clés » sont présentés sous le format diaporama en Commission Locale de l'Eau et quelques commentaires sont ajoutés au rapport annuel.

Il est proposé de donner plus de visibilité au suivi de l'état des eaux et des indicateurs du S.A.G.E. :

- Associer des commentaires aux données présentées pour expliquer,
- Présentation et validation en Commission Locale de l'Eau plénière,
- Présentation au comité syndical du Syndicat du bassin de l'Oudon pour répondre à une demande des élus du Syndicat du bassin de l'Oudon
- Mise en ligne de la présentation sur le site internet avec le rapport annuel de la C.L.E.,
- Ajout des commentaires à l'observatoire de l'eau pour faciliter la compréhension des données brutes. En 2022, cette partie n'a pas pu être mise en œuvre (absences de la chargée de mission).
- 

## 5.4. État des eaux et suivi des indicateurs du S.A.G.E.

L'état des eaux et des milieux aquatiques ainsi que le suivi des indicateurs du S.A.G.E. est en annexe 6.

## 6. Budget et financement

Le Syndicat du bassin de l'Oudon, structure porteuse de la C.L.E., recouvre les participations financières auprès des communes ou des communautés de communes.

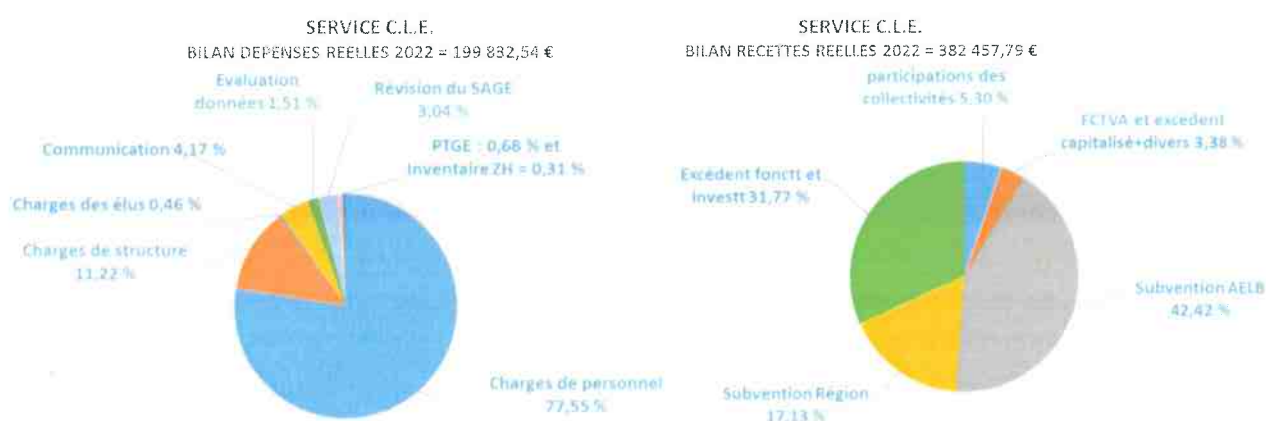
Le total des participations s'élève à 20 280 € en 2022. Le montant des participations a été exceptionnellement abaissé de 40% compte tenu des excédents au budget.

Les partenaires financiers du S.A.G.E. et de la structure d'animation de la C.L.E. sont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (A.E.L.B.) et la Région des Pays de la Loire.

En 2022, les plans de financement par action sont reportés dans le tableau page suivante (recettes attendues calculées sur les dépenses réelles, il peut y avoir un décalage dans les versements par rapport à l'année budgétaire).

Action	montant total TTC en 2022	aide agence de l'eau attendue		aide Région attendue		aide Etat attendue		A charge de la C.L.E.	
communication	8 327,39 €	50%	4 163,70 €	30%	2 498,22 €			20%	1 665,48 €
élaboration du P.T.G.E.	1 350,22 €	70%	945,15 €			30%	405,07 €	0%	0,00 €
inventaire des zones humides et du bocage	1 210,48 €	50%	605,24 €	30%	363,14 €			20%	242,10 €
révision du S.A.G.E.	6 065,80 €	50%	3 032,90 €	30%	1 819,74 €			20%	1 213,16 €
animation de la C.L.E.	182 878,65 €	60%	110 000,00 €	8,75%	16 000,00 €			31,1%	56 878,65 €
<b>TOTAL</b>	<b>199 832,54 €</b>		<b>118 746,99 €</b>		<b>20 681,10 €</b>		<b>405,07 €</b>		<b>59 999,38 €</b>

Les graphes ci-dessous présentent les dépenses et recettes réelles du compte administratif 2022.



Pour l'année 2022, le **compte administratif** du budget de la C.L.E. est synthétisé dans le tableau ci-après. Le total des dépenses s'élève à 212 091,95 €, le total des recettes s'élève à 394 717,20 €.

Le résultat global de 2022 est positif de 182 625,25 euros.

CHAPITRE	LIBELLE	OUVERTURES BUDGETAIRES	
		DEPENSES	RECETTES
0 11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	37 282,97	
0 12	CHARGES DE PERSONNELS ET FRAIS ASSIMILES	154 966,74	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 460,01	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	8 439,81	
22	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT		
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
0 13	RBSMT SUR PERSONNEL		11 926,28
74	PARTICIPATIONS		20 280,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS		227 759,58
777	AMORTISSEMENT SUBVENTIONS		3 819,60
00 2	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		105 168,42
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>204 149,53</b>	<b>368 953,88</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>164 804,35</b>	
10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES		983,93
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	788,82	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 334,00	
28	AMMORTIISEMENT DES IMMOBILISATIONS	3819,6	8 439,81
0 21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
00 1	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE		16 339,58
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>7 942,42</b>	<b>25 763,32</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>17 820,90</b>	

## 7. Analyse – Bilan – Perspectives

### 7.1. Analyse de l'activité de l'année

L'activité a été marquée par :

- La concertation préalable dans le cadre de la phase « état des lieux » de la révision du S.A.G.E. avec le recueil de la perception du public sur l'eau et la création d'un groupe de participation citoyenne,
- Le démarrage de l'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (P.T.G.E.),
- Le démarrage de l'inventaire des zones humides et du bocage sur le territoire d'Anjou Bleu Communauté.

### 7.2. Perspectives à moyen terme

- Consultation des prestataires pour la révision du S.A.G.E. et réalisation de la phase de diagnostic,
- Poursuite de l'élaboration du P.T.G.E.,
- Organisation de la mission d'inventaire des zones humides et du bocage sur le territoire d'Anjou Bleu Communauté et phases de terrain.

*Adopté en réunion plénière de la C.L.E., le 16 juin 2023*

*Monsieur Louis MICHEL,*

*Président de la C.L.E.*

